

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 30 mai 2022 à 20h à l'école Jacques-Cartier à Sept-Îles.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Anne-Michelle Dérose, Valérie Gagné, Isabelle Nadon (par Zoom), Nancy Noël (par Zoom), Kyra Robertson, Jessica St-Laurent, Mélanie Thibault et messieurs Amaury Le Boyer et Marc Servant.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale (par zoom).

SONT ABSENTS : Monsieur Danny Gagnon (démission), Mesdames Nadia Beaudoin, Marie-Claude Reid (démission), et Mélanie Raymond.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Le Boyer ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2.- VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE

Madame Moreau valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20h04.

3.- RÉFLEXION

L'année scolaire tire à sa fin et on constate avec fierté que tous les professionnels, les enseignants, le personnel de soutien ainsi que les directions se sont impliqués dans la réussite des élèves au cours d'une année difficile où il a fallu travailler extrêmement fort pour que les élèves soient au niveau tout en s'épanouissant pleinement dans leur milieu scolaire. Félicitations à tous et merci pour l'implication.

4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2021-2022/105

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Dérose et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, soit accepté tel que présenté.

5.- PÉRIODE D'INSCRIPTION AUX QUESTIONS DIVERSES RÉSOLUTION CA 2021-2022//106

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Kyra Robertson et adopté à l'unanimité que l'on ajoute le point suivant et que la période d'inscription aux questions diverses demeure ouverte.

21.1 Délégation de signataire / Entente camps de jour / Ville de Sept-Îles.

6.-PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (20 minutes)

Aucun public

7.-DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022 RÉSOLUTION CA 2021-2022 / 107

CONSIDÉRANT l'article 170, 2^e paragraphe de la "Loi sur l'instruction publique" : " Le Conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé ";

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 a été remis à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité de dispenser la secrétaire de la séance de lire le procès-verbal.

8.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022 RÉSOLUTION CA 2021-2022/108

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Dérose et adopté à l'unanimité d'accepter le procès-verbal suivant :

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 du Conseil d'administration tel que déposé.

9.- FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR LE TRANSPORT DU MIDI / ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 RÉSOLUTION CA 2021 2022 /109

CONSIDÉRANT que les coûts reliés au transport du midi ne sont pas subventionnés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser le transport du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent, et résolu à l'unanimité :

DE FIXER à 235\$ le tarif individuel et à 355\$ le tarif familial le coût du transport scolaire du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

**10.- FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR
LA SURVEILLANCE DES DÎNEURS /
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
RÉSOLUTION CA 2021 2022 /110**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer organise un service de surveillance le midi dans certaines écoles pour les élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser la surveillance du midi aux conditions qu'il détermine;

CONSIDÉRANT le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

CONSIDÉRANT la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Valérie Gagné, et résolu à l'unanimité :

DE FIXER à 235\$ le tarif individuel et à 355\$ le tarif familial le coût de la surveillance du midi aux élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

**11- GRILLE TARIFAIRE POUR LES SORTIES ANNUELLES
DU PERSONNEL / SECTEUR FERMONT/
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
RÉSOLUTION CA 2021-2022/111**

CONSIDÉRANT que le Centre de services a annoncé son intention de réviser la grille tarifaire pour les sorties annuelles à compter du 1^{er} juillet 2022;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Kyra Robertson et adopté à l'unanimité d'établir à compter du 1^{er} juillet 2022 la grille tarifaire pour les sorties annuelles pour ceux et celles qui utilisent la route comme suit :

WABUSH	TARIF 2022-2023
Sept-Îles	850\$
Québec	1 250,00\$
Montréal	1 525,00\$
Mont-Joli	1 325,00\$
Gaspé	1 800,00\$
Bagotville	1 300,00\$
Baie-Comeau	550\$
Val-d'Or	1 850,00\$
Iles-de-la-Madeleine	1750,00\$
Gatineau	1 650,00\$

**12- MODIFICATION DE POSTES /
PERSONNEL PROFESSIONNEL
RÉSOLUTION CA 2021-2022/112**

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par le milieu;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Valérie Gagné et adopté à l'unanimité de modifier les postes suivants :

- Un poste de conseiller /conseillère en rééducation à Fermont pour un poste de psychoéducatrice;
- Un poste de conseiller / conseillère en rééducation à l'école Jacques-Cartier pour un poste de conseiller / conseillère pédagogique en adaptation scolaire.

**13- CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2022-2025 /
ÉCOLE JEAN-DU-NORD /
RÉSOLUTION CA 2021-2022/113**

CONSIDÉRANT l'article 137 du règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs (CA-2020-2021/019) attribuant le pouvoir au conseil d'administration de conclure un contrat de service comportant une dépense supérieure à 250 000\$;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fer est allé en appel d'offres public pour l'entretien ménager de l'école Jean-du-Nord, et ce, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dans le délai prescrit ont été ouvertes par le représentant du Centre de services scolaire du Fer ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres :

	TOTAL
Maintenance Euréka Ltée	687 000 \$
Sanitation Si-Net (2852-9006 Québec Inc.)	705 704 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Valérie Gagné d'accorder le contrat pour l'entretien ménager de l'école Jean-du-Nord, à **Maintenance Euréka Ltée**, pour la somme de **687 000 \$ (avant taxes)**, et ce, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025.

**14- EMPRUNT À LONG TERME À LA CHARGE
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER
RÉSOLUTION CA 2021-2022/114**

CONSIDÉRANT QUE, le 27 juin 2012, dans le cadre du projet de construction d'une école primaire, une résolution a été adoptée afin de faire une demande préliminaire d'emprunt à la charge de la commission scolaire pour un montant de 1 672 760 \$, et ce, pour une durée de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE, le 13 septembre 2012, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, autorisait la Commission scolaire du Fer à contracter un emprunt à sa charge d'une somme maximale de 1 672 760 \$ relativement au projet de construction d'une école primaire ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'approbation ministérielle liée à la réalisation d'un emprunt à long terme devait être transmise au Ministère à la fin du projet lorsque le besoin de financement définitif serait connu;

CONSIDÉRANT QUE du temps s'est écoulé avant de pouvoir régler les dernières dépenses dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de financement définitif est connu soit un montant de 1 275 298 \$;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité qu'une demande d'emprunt à la charge du centre de services scolaire soit effectuée auprès du Ministère, pour un montant de 1 275 298 \$, et ce, pour une durée de vingt (20) ans.

**15- DÉLÉGATION DE SIGNATAIRES /
AMENDEMENTS DES ENTENTES NATIONALES 2020-2023
POUR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL, ENSEIGNANT ET SOUTIEN
RÉSOLUTION CA 2021-2022 / 115**

CONSIDÉRANT que les amendements aux ententes nationales sont convenus et signés par le CPNCF et les fédérations syndicales;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent être signés par le Centre de services scolaire du Fer et déposés au Ministère du Travail;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mélanie Thibault et adopté à l'unanimité d'autoriser le directeur général et la directrice des ressources humaines à signer les amendements aux ententes nationales 2020-2023 intervenus pour le personnel professionnel, enseignant et soutien.

**16.- PROLONGATION DU MANDAT DU
PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
RÉSOLUTION CA 2021 2022 /116**

CONSIDÉRANT le projet de Loi 9 qui, aux termes de l'année, modifiera les rôles et responsabilités du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT les délais pour la mise en place de cette nouvelle structure;

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire du Fer d'avoir un protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT l'offre du protecteur de l'élève de poursuivre son mandat jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST RECOMMANDÉ par l'administratrice Kyra Robertson et adopté à l'unanimité de prolonger le mandat de monsieur Guy Robitaille, comme protecteur de l'élève jusqu'au 30 juin 2023 ou jusqu'à la mise en place de la nouvelle structure du protecteur de l'élève.

**17. CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2022-2023
RÉSOLUTION CA 2021-2022/117**

CONSIDÉRANT que les règles de fonctionnement du conseil d'administration (CA2020-2021/017) stipulent que le conseil d'administration fixe les dates de séances régulières.

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Valérie Gagné et résolu à l'unanimité :

D'accepter le calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

29 août 2022	Tous les lundis, à compter de 20 h
7 novembre 2022	
5 décembre 2022	
30 janvier 2023	
3 avril 2023	
29 mai 2023	

18. POLITIQUES :
18.1

POLITIQUE RELATIVE AU TÉLÉTRAVAIL
RÉSOLUTION CA 2021-2022/118

CONSIDÉRANT les nouvelles réalités du Centre de services scolaire du Fer de répondre à certains besoins;

CONSIDÉRANT le besoin d'encadrer ce genre de travail;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Marc Servant et résolu à l'unanimité d'adopter la politique relative au télétravail telle que présentée.

18.2

POLITIQUE RELATIVE À L'ALCOOL, AUX DROGUES
ET AUX MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL
RÉSOLUTION CA 2021-2022/119

CONSIDÉRANT la volonté du centre de services scolaire d'offrir un environnement sain, sécuritaire et propice à la dispensation des meilleurs services éducatifs;

CONSIDÉRANT que cette politique s'effectue en respect des droits et libertés de la personne prévue à la Charte des droits et libertés de la personne et en respect de la législation en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances ;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Valérie Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter la politique relative à l'alcool, aux drogues et aux médicaments en milieu de travail telle que présentée.

18.3

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE VISANT À PRÉVENIR ET À CONTRER
LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE
RÉSOLUTION CA 2021-2022/120

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire du Fer d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous ses élèves et employés;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour ladite politique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès des différentes instances ;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et résolu à l'unanimité d'adopter les modifications apportées à la politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail.

18.4

POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT

RÉSOLUTION CA 2021-2022/121

CONSIDÉRANT que les montant alloués pour les déplacements et les repas n'ont pas été révisés depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie;

CONSIDÉRANT les vérifications faites auprès de diverses entités comparables au Centre de services scolaire du Fer;

CONSIDÉRANT que ce projet a été soumis au comité de vérification et que ce dernier le recommande;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Marc Servant et adopté à l'unanimité, d'annuler et de remplacer les politiques de frais de voyage (résolution **CC 2009-2010/065**) et de frais de déplacement sur le territoire juridictionnel (résolution **CC 2010-2011-153**) par la politique relative aux frais de déplacement, tel que présenté.

19. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION CA 2021-2022/122

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michelle Dérose et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport de la direction générale tel que présenté.

20 BLOC SUJETS /

20.1 COVID-19 : État de la situation

Monsieur Poirier fait le bilan de la situation COVID-19 dans les écoles. On constate une nette amélioration de la situation. Les mesures sanitaires se sont assouplies au grand bonheur des élèves et du personnel.

20.2 Formation pour les membres du Conseil d'administration

Ce point se veut un simple rappel à ceux et celles qui n'ont pas encore entamé ou terminé leur formation obligatoire.

21 QUESTIONS DIVERSES

21.1 DELÉGATION DE SIGNATAIRE / Entente camps de jour /Ville de Sept-Îles RÉSOLUTION CA 2021-2022/123

CONSIDÉRANT que la Ville de Sept-Îles utilise des bâtiments du Centre de services scolaire du Fer pour la tenue de camps de jour durant la période estivale

CONSIDÉRANT que ce service est utilisé par nos élèves;

CONSIDÉRANT la mesure de soutien du MEQ au centre de services scolaire pour permettre ce partenariat;

CONSIDÉRANT le projet d'entente;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Jessica St-Laurent et adopté à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec la Ville de Sept-Îles.

22.- BLOC INFORMATIONS :

22.1 COMITÉ DE PARENTS :

Madame Jessica St-Laurent fait le bilan de la dernière rencontre qui s'est déroulée le 17 mai. Les points suivants ont été abordés :

- Conférence de Nancy Germain sur l'intimidation le 27 avril
- Demandes de soumissions pour faire la promotion du comité (faire connaître les objectifs, rôles, responsabilités)
- Colloque de la FCPQ (bilan)

21.2 COMITÉ ÉHDAA DE LA LIP :

Madame Jessica St-Laurent fait le bilan des rencontres du 19 avril et 16 mai. Elle mentionne que les trousseaux sensorielles du secondaire sont prêtes à être livrées. Lors de la prochaine année, il sera question de décrochage, politique EHDAA et salon des personnes handicapées en septembre.

23.- PERIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question

24.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question

24.- RAPPORT DES COMITÉS

24.1 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE :

Il n'y a pas eu de rencontre.

24.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES :

Une consultation sur la structure administrative sera faite dans les prochaines semaines.

24.3 COMITÉ DE VÉRIFICATION :

La prochaine rencontre se tiendra le 23 août prochain.

24.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT :

La prochaine rencontre est prévue le 7 juin prochain.

24.5 COMITÉ RAP CÔTE-NORD :

Ils sont à mettre en place a un projet sur la persévérance scolaire afin de maintenir les jeunes à l'école et sensibiliser les grandes industries à l'importance d'encourager les élèves.

24.6 RSEQ CN :

Il y aura un CA le 13 juin prochain. Les activités reprennent, les compétitions se tiennent et cela fait vraiment du bien à nos jeunes. Il faut souligner les efforts que les CSS entreprennent dans une région comme la nôtre pour faciliter la participation aux compétitions.

24.7 FCSSQ :

Vendredi dernier il y avait un conseil général. Monsieur Poirier en fait le bilan.

24.8 CA DU CÉGEP DE SEPT-ÎLES :

Monsieur Marc Servant nous fait le bilan de sa dernière rencontre.

**26.- LEVEE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION CA 2021-2022/124**

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michèle Dérose que la séance soit levée à 20h45.

La prochaine rencontre est prévue le lundi 29 août 2022 à 20 heures

**ÉVALUATION DE LA RENCONTRE-
HUIS CLOS**

Séance de cooptation

Début de la séance à 20h50

SONT PRÉSENTS: Mesdames Anne-Michelle Dérose, Valérie Gagné, Nancy Noël (par Zoom), Jessica St-Laurent, Mélanie Thibault et messieurs Amaury Le Boyer et Marc Servant.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Richard Poirier, directeur général et madame Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale (par zoom).

La période de mise en candidature étant terminée. Nous avons reçu deux candidatures pour occuper nos postes vacants. Madame Kyra Robertson souhaite poursuivre pour un prochain mandat.

Il est proposé par l'administratrice Nancy Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de madame Kyra Robertson comme représentante des moins de 35 ans.

Pour ce qui est de l'autre candidature, il s'agit de monsieur Denis Cléments qui souhaite se joindre au CA en tant que représentant de la communauté afin de prendre la relève de monsieur Dany Gagnon.

Il est proposé par l'administratrice Nancy Noël et résolu à l'unanimité d'accepter la candidature de monsieur Denis Cléments.

La séance se termine à 21h06.

Amaury Le Boyer
Président

Johanne Moreau
Secrétaire de la réunion